

Agenda des collectes



Calendrier des collectes

Retrouvez le calendrier des collectes des déchets [ICI](#) ➔

Calendrier de collecte des déchets
dechets@cc-coteauxbellevue.fr 05 34 27 13 65
www.cc-coteauxbellevue.fr

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
1 D	1 M	1 M	1 S
2 L	2 J	2 J	2 D
3 M	3 V	3 V	3 L
4 M	4 S	4 S	4 M
5 J	5 D	5 D	5 M
6 V	6 L	6 L	6 J
7 S	7 M	7 M	7 V
8 D	8 M	8 M	8 S
9 L	9 J	9 J	9 D
	..	10 V	10 L

Ordures ménagères



Bac à couvercle bordeaux ou vert

La collecte des ordures ménagères a lieu le **mardi**. Pensez à sortir vos bacs, le lundi soir.

Tri sélectif

Bac à couvercle jaune

La collecte du tri sélectif a lieu les **jeudis** des semaines paires. Pensez à sortir vos bacs la veille !

Déchets verts

La collecte des déchets verts a lieu **les vendredis des semaines paires**. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable.

Pour rappel, chaque foyer peut présenter au maximum de 6 à 10 éléments à chaque collecte :

- avec un bac roulant à couvercle marron de 360 litres : 5 éléments en plus (5 sacs ou 5 fagots ou 1 sac et 4 fagots...);
- sans bac roulant à couvercle marron de 360 litres : 10 éléments (5 sacs et 5 fagots ou 8 sacs et 2 fagots...).

Tout élément supplémentaire ne sera pas ramassé.

Bac de 360 litres à votre disposition, à réserver au 05 34 27 13 65.

Important !

- Présentation des sacs la veille au soir de la collecte.
- Utilisation uniquement des sacs distribués en mairie.
- Les branchages doivent être disposés en fagots de 1,50 m de long et de 15 cm de diamètre maximum, liés avec de la ficelle.

Encombrants

Le ramassage des ordures non ménagères concernera deux mois successifs les encombrants incinérables et le mois suivant la ferraille. Chaque foyer ne peut s'inscrire qu'à un ramassage d'incinérables et un ramassage de ferraille par an.

Pensez à vous inscrire en Mairie avant le vendredi précédant le jour de collecte avant 17 h 30 au 05 61 84 95 05

Définition des objets encombrants

Ne sont concernés que les déchets provenant des particuliers, à l'exclusion de tout déchet provenant d'activités économiques.

Incinérables : cela peut être du mobilier bois ou en plastique, un canapé, sommiers sans ressort ou avec moins de 50 % de fer, un matelas, des lattes de bois ou planches (longueur



maximum de 2 mètres), des tuyaux en PVC (longueur maximum de 2 mètres), un duvet, un objet de décoration, ...

La ferraille : concerne les sommiers avec ressorts, les Bicyclettes, des récipients vide en fer (sauf ceux ayant contenu des liquides dangereux, des petites pièces mécaniques en métal, du grillage, des pots de peintures vides

SONT EXCLUS :

Tout objet supérieur à 50 kg ou de 2 mètres de long

Tout dépôt supérieur à un volume de 1m³ par point et enlèvement